

COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026 - 24 P

Arrêté portant TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026

La Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2023 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté n°2022-31 en date du 7 avril 2022 établissant les lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté n°2024-02 en date du 23 janvier 2024 portant mise à jour des lignes directrices de gestion,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
DEBONNAIRE Jérôme	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juin 2026

ARTICLE 2 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal Administratif de Melun ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne pour publicité.

Fait à Vulaines-sur-Seine, le 4 juin 2026.

La Maire,



Ève Harrison



Mairie de Vulaines-sur-Seine

6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine

Tél. : 01 60 74 59 10 - Fax : 01 60 75 59 11

mairie@vulaines-sur-seine.fr

www.vulaines-sur-seine.fr

 Ville de Vulaines-sur-Seine